



Association des jardiniers de Quetigny
2A, Bd Olivier de Serres 21800 Quetigny
association.jardiniers.quetigny@orange.fr

Bienvenue aux jardins Familiaux de Quetigny



Une parcelle vous a été confiée

L'attribution des jardins se fait dans l'ordre des demandes et selon quelques critères prioritaires : habiter ou travailler à Quetigny, loger dans un habitat collectif.

La superficie des parcelles de préférence de 75m² à 300m².

Le jardin est mis à disposition pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Toutefois si le jardin n'est pas entretenu, le conseil d'administration peut décider après en avoir averti le jardinier par lettre recommandée avec accusé de réception, de lui retirer la parcelle et l'attribuer à une autre personne.

Le jardin ne peut-être concédé à un tiers.

Vous devenez membre de l'association des jardiniers

L'association regroupe toutes les personnes qui cultivent une parcelle. Elle comprend aussi, dans une certaine me-

Conseil d'administration *Le bureau*

Ludovic Outhier	Président
Stéphane Bernier	Vice-président
Céline Quignard	Secrétaire
Annie Champrenault	Secrétaire adjointe
Sylvie Demange	Trésorière
Justin Flaven-Pouchon	Trésorier adjoint

Autres membres du CA

Dominique Bonin, Sylvie Delarbre , Claude Delrieu ,
Claude Depussay , André Lacroix , Elisabeth Moraes
Roland Paccaud, Michèle Rameau, Pascal Vincent.

sure, des adhérents sans jardin.

Elle a pour but la gestion, le développement, l'entretien des jardins familiaux et toutes les activités qui s'y rattachent.

Elle fonctionne selon des règles démocratiques.

Une assemblée générale se tient tous les ans en novembre.

Le bilan des activités et financier de l'année est présenté et toutes les décisions pour l'achat de matériel, travaux et activités sont proposées et votées.

Elle élit le conseil d'administration (CA) chargé de faire vivre l'association. Le CA élit son bureau.

Plusieurs commissions ont été mises en place dont : l'attribution des jardins, les labours, la location de la salle, lestravaux collectifs, la tenue des jardins, commission des litiges, l'atelier miel et confitures, l'atelier vannerie, l'organisation des sorties.

L'association est elle-même membre d'une fédération : Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs.

Elle peut nous apporter des conseils et une aide

Entretien de votre parcelle et aménagements

Chacun peut aménager sa parcelle à son gré tout en respectant certaines règles en vigueur depuis la création des jardins familiaux

Pas d'abris de jardin, ni cabanes, ni petites constructions hétéroclites.

Les coffres et serres sont autorisés selon les normes du règlement intérieur de notre association.

Avant toute construction de serre en faire la demande au conseil d'administration. (cf le règlement intérieur article 7)

Entretenir c'est votre intérêt mais aussi celui de la collectivité.

Les mauvaises herbes, les doryphores sont les ennemis du jardinier. Soyez très vigilants à leur propagation. En cas de nécessité extrême, l'association pratique une tonte afin de limiter la dispersion des graines des mauvaises herbes.

Arroser ses plantes.

Chaque année un décret préfectoral interdit en période de sécheresse l'arrosage entre 10h et 19h.

Il est fortement conseillé d'arroser le soir après le coucher du soleil ou le matin.

Dans la mesure du possible, l'association met à votre disposition de la paille mi-juillet.

Des compteurs d'eau sont installés pour chaque parcelle de mi-avril à mi-octobre.

Un cadre de vie convivial

L'association organise :

- Juin : une journée festive autour d'un pique-nique, une sortie en bus (visites, repas)
- Juillet : 3ème dimanche vide grenier.
- En fin d'année une visite d'un marché de Noël

Elle participe également aux activités de la Ville de Quetigny : fête du 14 juillet et en septembre, journée de rentrée des associations,

Toutes ces activités donnent la possibilité à toutes celles et ceux qui le souhaitent de participer activement à l'animation de l'association, à la vie commune.

Participation à la vie des jardins

Permettre à chacun de cultiver sa parcelle, c'est l'atout principal de l'association, mais l'activité des jardins ne se réduit pas à cela.

L'association a en charge l'entretien de 6 ha qui constituent l'ensemble des jardins, les parties communes, bâtiments, allées, pelouses, haies, nettoyage des jardins...

C'est pourquoi chaque jardinier doit consacrer 4h de travail collectif annuel pour l'entretien du site (cf règlement intérieur)

Les séances de travaux collectifs ont lieu au printemps et à l'automne le samedi.

Votre cotisation

La cotisation est obligatoire. Son montant est forfaitaire et lié à la surface de la parcelle.

Elle doit être payée avant le 31 décembre précédant l'année de culture. Au-delà de cette date, elle est majorée de 10 %.

Les personnes aux revenus modestes peuvent s'adresser au service d'action sociale qui peut prendre en charge une partie de la cotisation. (CCAS 22 avenue du Château tél (03 80 48 41 10) Une caution est versée la première année et récupérable à l'abandon de la parcelle si celle-ci est rendue en état de mise en culture.

Une caution pour le cadenas du compteur d'eau est également demandée.

Des services à disposition

Vous pouvez emprunter à l'occasion des outils de jardins (grelinette, pioche, râteau, griffe...)

Une moto bineuse est mise à votre disposition pour 8€ de l'heure, ainsi qu'une tondeuse gratuite pour votre allée engazonnée.

Dès le mois de mai vous pouvez profiter des plants de la serre collective pour une somme modique (tomates, aubergines, poivrons, melons et salades à repiquer).

Vous pouvez utiliser la salle des jardins pour des réunions familiales du 15 avril au 15 octobre.

Pour réserver s'adresser à :

Brigitte Genot : 07 78 19 59 18

Atelier vannerie

De septembre à mars des bénévoles vous initient à la vannerie sauvage, osier, rotin.

Pour s'inscrire s'adresser à :

Dominique Liochon : 06 37 55 73 89

Pour s'informer

Site internet:

<http://jardinsfamiliauxquetigny.fr/joomla/index.php/accueil>

Facebook:

<https://www.facebook.com/jardinsfamiliauxquetigny>